

AFRIQUE DU SUD : VERS DE NOUVELLES LUTTES

par **Élisabeth Mathio**, secrétaire du Comité de liaison contre l'apartheid

LE lundi 20 novembre dernier, le comité de liaison contre l'apartheid a organisé une conférence de presse qui a permis à deux dirigeants de l'African National Congress, M. Olivier Tambo, président, et M. Joe Matthews, membre du comité exécutif et rédacteur de l'organe « Sechaba », de s'adresser aux journalistes présents.

M. Tambo, rappelant dans ses grandes lignes les positions bien connues du gouvernement sud-africain — racisme intégral, inscrit dans la Constitution et dans les lois — évoqua la pression grandissante exercée par l'Afrique du Sud dans toute cette partie du continent : non seulement par des liens de plus en plus étroits avec les autres pays sous domination blanche (Rhodésie, colonies portugaises), mais par son emprise économique sur les petits pays africains voisins qui viennent d'accéder à l'indépendance. Cette expansion de l'influence de Prétoria rend plus impérieuse encore la lutte pour la libération de 37 millions d'Africains (Afrique du Sud, Sud-Ouest africain, Rhodésie, Angola, Mozambique).

Des luttes sanglantes

M. Tambo rappela également le combat patient et pacifique mené par l'African National Congress depuis sa création, en 1912, et la politique de violence qui lui fut opposée constamment par le gouvernement sud-africain. « Le massacre de Sharpeville, dont tout le monde a parlé en 1960, ne fut ni le premier, ni le dernier, ni le pire de ceux qui ont répondu à l'action et aux manifestations pacifiques des Africains ». En 1956, tous les leaders de l'opposition sont arrêtés. En 1964, malgré les résolutions de l'O.N.U. demandant la libération des prisonniers politiques en Afrique du Sud, ils sont condamnés, lors du procès de Rivonia, à la prison à vie... Et pourtant, malgré une répression de plus en plus féroce (on connaît l'aggravation constante des lois pénales et de l'arbitraire policier), la résistance continue, aussi bien dans les villes que dans les réserves.



La police raciste et les manifestants noirs face à face lors de la manifestation tragique de Sharpeville.

Droits réservés

Mais, dit M. Tambo, une phase nouvelle a commencé, et il est probable que cette zone de l'Afrique deviendra, dans un avenir proche, le théâtre de luttes sanglantes. Cette lutte, affirme M. Tambo, sera d'autant plus longue et meurtrière que de nombreux pays occidentaux ou industrialisés apportent une aide croissante et multiple au gouvernement de Prétoria. Derrière les deux grands partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud (Etats-Unis et Grande-Bretagne), se présentent en effet l'Allemagne fédérale, la France, le Japon, l'Italie, Israël, etc.

Pour ce qui est de la France, M. Tambo a exprimé une fois de plus la déception des Africains devant son attitude à l'O.N.U., et sa volonté de poursuivre la vente des armes à l'Afrique du Sud, malgré les décisions d'embargo prises par l'O.N.U. Il a souhaité que cette attitude change, et qu'un courant se développe dans le pays pour aider à ce changement. « Il est possible, dit-il, que notre situation ne tienne pas une place très importante dans les préoccupations du peuple français, dans l'état actuel de son information, mais pour nous, Sud-Africains, l'attitude de la France a une importance décisive ».

Évoquant les perspectives de l'A.N.C., M. Tambo a souligné avec force que le but de son organisation était « la construction d'une Afrique vraiment démocratique et multiraciale ». Dans un entretien avec les membres du comité contre l'apartheid, il avait défini ainsi cette position : « Nous ne disons pas : l'Afrique aux Africains, mais l'Afrique aux Africains aussi ».

Les métis et les asiatiques

De nombreuses questions furent posées, auxquelles M. Matthews répondit au nom de l'A.N.C. Elles portèrent sur l'état de la résistance à l'intérieur de la République sud-africaine ; sur les relations entre les mouvements de résistance des diverses minorités d'origine asiatique, métis et de la minorité de démocrates blancs qui s'opposent à l'apartheid et sont, de ce fait, victimes eux aussi de la plus cruelle

répression ; sur la situation des différents pays voisins de l'Afrique du Sud ; sur l'aide apportée aux mouvements de libération par les pays africains, les pays socialistes et celle des organisations anti-apartheid, etc.

Il n'est pas possible de rapporter ici les réponses qui furent données à ces questions — et à d'autres encore — mais disons du moins qu'une fois de plus, l'opinion française a eu l'occasion de s'informer directement sur les problèmes de l'Afrique australe, sur leurs développements actuels, et de prendre conscience de la responsabilité particulière qui nous incombe, nous Français, dans cette situation.

En introduisant cette conférence de presse, J.-J. de Félice avait rappelé le procès où comparait actuellement à Prétoria 37 inculpés, originaires du Sud-Ouest africain, menacés, en vertu d'un récent amendement des lois pénales sud-africaines, de la peine capitale. Il avait souligné toute l'illégalité de ce procès, fait à des citoyens d'un territoire sur lequel l'Afrique du Sud n'a plus aucun mandat légal.

A ce sujet, un texte de protestation destiné aux autorités sud-africaines a été proposé à de nombreuses personnalités françaises :

« Les personnes soussignées protestent contre les poursuites illégales engagées à l'encontre des 37 inculpés originaires du Sud-Ouest africain et demandent leur libération ».

Parmi ceux qui ont déjà signé, à ce jour, citons Mme Collette Audry, M. Claude Aveline, le professeur Henri Bartoli, le pasteur Jacques Beaumont, le Dr Jean Dalsace, le pasteur André Dumas, le professeur Jean Dresch, Mme Yves Farge, l'abbé Glasberg, le professeur V. Jankélévitch, Mme H. Langevin, Michel Leiris, Mme Hélène Parmelin, le professeur Théodore Monod, le professeur Jacques Monod, Pierre Paraf, Picart le Doux, James Pichette, Edouard Pignon, Emmanuel Roblès, Michel Rodde, Maxime Rodinson, Laurent Schwartz, M^{re} Renée Stibbe, Mme M.-C. Vaillant-Couturier, Pierre Villon, le professeur Jean Wahl, etc.

A ces personnalités s'est jointe l'Association des Juristes démocrates.

→ clinique se ferment devant un blessé alors que la loi oblige même un particulier à porter secours à une personne en danger. Il serait sans doute utile que le Parquet ne ferme pas ce dossier.

RÉGINE RIPOSTE

LA chanteuse Régine a été condamnée à 200 F d'amende par le Tribunal de police de Paris et M. Alain Naulin, chroniqueur parisien, a obtenu un franc de dommages et intérêts pour les six gifles qu'elle lui avait données, dans la nuit du 11 au 12 avril, lors d'un gala au Moulin Rouge.

Régine avait, de son côté, porté plainte contre M. Naulin pour injures graves mais le Tribunal n'a pas voulu que les deux affaires — indivisibles pourtant — soient jugées en même temps.

Au cours des débats, M^{re} Alexandre a expliqué pourquoi la chanteuse avait frappé le journaliste : celui-ci, à deux reprises, l'avait insultée gravement, la traitant publiquement de « grosse juive, sale youpine, emmerdeuse ».

Régine a décidé de faire appel de la décision du Tribunal.

On comprend mal en effet que la conséquence des injures racistes de M. Naulin soit jugée avant celles-ci.

Antilles

POUR LA LIBÉRATION DES EMPRISONNÉS

PLUSIEURS centaines de personnes, Antillais et Français, ont manifesté le 3 novembre dernier à Paris, boulevard du Montparnasse, à l'appel des comités guadeloupéens et fran-

çais d'aide et de soutien aux détenus guadeloupéens.

Les manifestants ont rappelé que les 26 et 27 mai, à l'occasion d'une grève des ouvriers du bâtiment, les forces de l'Ordre avaient ouvert le feu, faisant 15 morts et des centaines de blessés à Pointe-à-Pitre.

Depuis, quelque cinquante patriotes guadeloupéens sont emprisonnés soit en Guadeloupe soit en France (huit d'entre eux ont fait une grève de la faim qui a duré deux mois).

La Ligue française des Droits de l'Homme a d'ailleurs rappelé que « depuis trop longtemps le colonialisme, grâce notamment aux élections préfabriquées, fait régner sur les Antilles et les autres « départements d'outre-mer » injustice, misère et racisme. Un changement est devenu indispensable. Pour cela, un dialogue honnête et sincère doit s'engager sans plus tarder. C'est aux Antillais de choisir librement leur destin et de dire de

quelle nature doivent être les liens qu'ils entendent conserver avec la France. »

Etats-Unis

AUTOUR D'UNE ÉLECTION

DES élections municipales se sont déroulées le 7 novembre dernier aux Etats-Unis. Les résultats de certaines circonscriptions, attendus avec impatience par beaucoup, présentent un intérêt tout particulier.

Ainsi à Cleveland, ville industrielle, la huitième du pays par sa population, un Noir, M. Carl Stokes, arrière-petit-fils d'esclave et fils de femme de ménage, a été élu par 129.829 voix contre 127.328 à son adversaire. M. Carl Stokes approuve pourtant la guerre que son pays fait au Vietnam et condamne les partisans du « black power » (il a aussi refusé

d'accueillir le pasteur Martin Luther King venu faire campagne pour lui dès sa sortie de prison !). En 1966 M. Stokes avait fait le reproche à la municipalité de Cleveland de n'avoir pas réagi avec assez d'énergie lors de manifestations noires.

Il semble bien cependant que son succès soit dû principalement aux suffrages des Noirs de Cleveland. L'envoyé spécial du Monde, Jacques Amalric, note en effet que « 80 p. 100 des électeurs blancs n'ont pas voté pour le républicain libéral qu'est M. Seth Taft, mais contre le démocrate modéré et noir qu'est M. Carl Stokes. »

A Boston, Mme Louise Hicks, résolument hostile à l'intégration scolaire, a été battue. Son adversaire, M. Kevin White, avait dénoncé durant sa campagne électorale, « la haine et le fanatisme ». Sur les 100.000 voix qu'il a obtenues, plus de la moitié viennent des ghettos noirs. Mme Hicks (90.000

voix) s'était présentée pour « défendre les Blancs contre les pressions croissantes des ghettos noirs »... A Gory, un autre Noir a été élu, M. Richard Hatcher : il avait condamné nettement la ségrégation raciale.

Bolivie

GUEVARA PRÉSENT

Le Conseil de guerre de Camiri a condamné le Français Régis Debray et l'Argentin Ciro Bustos, à 30 années de prison pour assassinat, rébellion, coups et blessures, vol, etc. En fait rien dans le dossier ne permettait de porter de telles accusations. C'est un délit d'opinion qu'on reprochait à Régis Debray et Ciro Bustos (leurs quatre co-accusés boliviens ont été acquittés). A travers eux, on visait « Che » Guevara pourtant déjà tué : la légende du « Che » restait

vivante dans toute l'Amérique latine, la misère se perpétuant. Un homme était mort parce qu'il avait des idées généreuses : Argentin, il avait combattu à Cuba et était venu mourir en Bolivie. Beaucoup, par lui, prenaient conscience de la possibilité d'éliminer cette misère, de supprimer les discriminations raciales comme l'avait fait Cuba. Régis Debray et Ciro Bustos étaient ses amis : il « fallait » les condamner, on les a condamnés.

Emploi

UNE (MAUVAISE) PORTE OUVERTE

S'ADRESSANT aux travailleurs des Etablissements Gaston-Menis de Paris, le syndicat C.G.T. des métaux dénonce ainsi la me-

sure de licenciement qui a été prise contre trois de leurs camarades :

« Trois de vos camarades de travail, les frères Zarca Claude et Yvon et Fitoussi Sauveur ont été les victimes du bon vouloir et de l'humour » de votre patron.

« Ils ont été l'objet d'une discrimination antisémite. »

« Vos trois camarades, de confession israélite, avaient demandé la permission de sortir à 16 heures le 13 octobre 1967, au lieu de 18 h 30 à l'occasion de leur grande fête religieuse annuelle (le Grand Pardon). »

« Le lundi 16, à la reprise du travail, ils étaient licenciés sans autre forme de procès sous le très mauvais prétexte que la fermeture d'une porte n'avait pas été faite...! Mais habituellement, ces travailleurs ne sont pas chargés de la fermeture de la porte. »

Aucun préavis de licenciement n'a été donné à MM. Zarca et Fitoussi comme la loi l'aurait exigé. →